

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 22 janvier 2019. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

Réunion du Comité exécutif de l'AMA 22 janvier 2019, par téléconférence

La réunion est ouverte à 8 h00 (EST).

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif de l'AMA, et mentionne en particulier la présence de Mme McKenzie d'Australie et de M. De Vos, qui représente l'AGFIS, à leur première réunion du Comité exécutif, en les rassurant sur le fait que l'AMA ne travaille pas toujours par téléconférence et que les membres ont tendance à se retrouver autour d'une table dans une salle. Il était cependant important d'avoir une téléconférence ce jour-là. L'ordre du jour est très court. Tout le monde est en ligne, à l'exception de Mme El Fadil. Il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour : Le respect du Code de l'Organisation russe antidopage.

Les membres suivants ont participé à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA ; Mme Linda Hofstad Helleland, vice-présidente de l'AMA, ministre de l'enfance et de l'égalité, Norvège ; le professeur Ugur Erdener, président du comité santé, médecine et recherche de l'AMA, vice-président du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque ; M. Ingmar de Vos, membre du CIO, président de la FEI ; Mme Coventry, représentant Mme Danka Barteková, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO ; M. Witold Bańka, ministre des sports et du tourisme, Pologne ; M. Marcos Díaz, président de CADE, République dominicaine ; Mme Tomoko Ukishima, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon ; Mme Bridget McKenzie, ministre des sports, Australie ; M. Andrew Ryan, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président du comité des finances et de l'administration de l'AMA, président de ASOIF ; M. Edwin Moses, président du comité de l'éducation de l'AMA, président du conseil d'administration de l'USADA ; Mme Beckie Scott, présidente du comité des athlètes de l'AMA ; M. Jonathan Taylor, président du comité de révision de la conformité de l'AMA, associé de Bird & Bird LLP ; M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; et M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes de l'AMA.

2. Conformité au Code et RUSADA

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'ils auront reçu le rapport officiel du Comité de révision de la conformité en date du 17 janvier 2019, en précisant que sont également en ligne M. Taylor, président du Comité de révision de la conformité, M. Niggli, directeur général de l'AMA, et M. Younger, directeur du département des renseignements et des enquêtes de l'AMA. Il demande à M. Taylor de commencer la réunion en présentant son rapport et en s'exprimant à ce sujet et en soulevant les questions qu'il souhaite aborder. M. Younger pourrait l'aider. Par la suite, il dispose d'une liste d'orateurs par ordre

alphabétique. Les membres feraient leurs commentaires et décideraient finalement de ce qu'ils souhaitent faire.

M. TAYLOR déclare qu'il espérait que les membres avaient eu l'occasion de revoir sa lettre du 17 janvier. Le Comité de révision de la conformité a délibérément essayé de la rendre complète, avec tous les faits, son analyse et son raisonnement. Il espère qu'elle est claire. Il sera bien sûr heureux de répondre à toute question ou point. Il ne propose pas de le parcourir ligne par ligne mais voudrait faire quelques remarques. Les six premiers paragraphes de la lettre (paragraphes un à six) résument où l'AMA en est arrivée et les paragraphes sept, huit et neuf comprennent les étapes suivantes. Il parlera de l'état d'avancement de l'AMA, en particulier des paragraphes un à cinq, après quoi M. Younger pourrait aider les membres en expliquant la situation par rapport aux données. Il poursuivra ensuite avec les étapes suivantes (paragraphes six, sept, huit et neuf).

Le premier point qu'il souhaite soulever (car tout ne peut pas figurer dans la lettre) est que le Comité de révision de la conformité a reçu des rapports oraux de plusieurs personnes qui montrent qu'un travail considérable et intensif a été effectué en coulisses par la direction de l'AMA et par M. Younger et son équipe, y compris, malheureusement, pendant la période des vacances. Quoi qu'il en soit, la négociation de l'accès aux données s'est avérée être un exercice compliqué, et il souhaite rendre hommage aux personnes de l'AMA qui ont réussi, avec beaucoup de patience et de courtoisie, mais aussi avec beaucoup de courage, à faire avancer les choses et à en arriver à la situation actuelle.

Il espère que le premier paragraphe est clair. L'audit a été effectué et il y a eu un rapport percutant qui donne l'impression que, sur la base du premier audit de RUSADA, le dernier en décembre a de nouveau montré que RUSADA opère à un haut niveau, probablement en accord avec d'autres ONAD de sa taille.

Passant au deuxième paragraphe, il ne fait aucun doute que l'exigence en matière de données n'avait pas été satisfaite au 31 décembre.

Si l'on examine le paragraphe trois, lorsqu'une non-conformité se produit (et c'est ce qui s'est passé : le 1er janvier, il y a eu une non-conformité à une exigence "critique", à savoir la fourniture des données), en général, le signataire dispose de trois mois pour y remédier et, s'il ne le fait pas dans ce délai, il se voit automatiquement accorder trois mois supplémentaires. S'il ne le faisait pas dans ce délai, il se voyait automatiquement accorder trois mois supplémentaires. S'il ne le faisait toujours pas, l'affaire était alors portée devant le Comité de révision de conformité. Cependant, il existe une procédure accélérée spéciale prévue dans le SICCS pour les cas urgents, et l'équipe de conformité de l'AMA a estimé qu'il s'agissait d'un cas urgent et n'a donc pas donné à RUSADA un délai supplémentaire pour corriger la non-conformité, mais a plutôt transmis le cas directement au Comité de révision de la conformité.

Passant au paragraphe quatre, avec la procédure accélérée, RUSADA et les autorités russes ont eu la possibilité de faire des commentaires, et le commentaire reçu du ministre russe des sports (dans plusieurs lettres) a été que tout ce qui était nécessaire était fait pour fournir l'accès requis aux données.

Le paragraphe cinq fait référence au rapport reçu de M. Younger lors de la réunion du Comité de révision de la conformité la semaine précédente, à savoir que son équipe était en Russie et qu'elle était en train d'extraire les données. Le Comité de révision de la conformité a donc gardé cette position jusqu'à jeudi. M. Younger a pu confirmer, le jeudi, que son équipe avait extrait toutes les données et avait quitté la Russie avec ces données. C'est à ce moment que le Comité de révision de conformité a publié son rapport. Le paragraphe cinq est un paragraphe extrêmement important. Il expose avec précision (il l'espère) ce qui lui a été dit en termes de données. Le point important est que l'AMA dispose de données provenant de plusieurs sources différentes. M. Younger en a des images médico-légales, ce qui signifie qu'il n'en a pas seulement une copie, mais qu'il a également la possibilité d'obtenir des

données supprimées et, en copiant l'ensemble du serveur, il a également les métadonnées, ce qui permettra à nouveau, en cas de divergences entre les trois sources dont les données ont été extraites ou même de la quatrième source, qui est la propre copie de l'AMA de la base de données LIMS qu'elle a reçue en 2017, d'aller voir les métadonnées pour savoir pourquoi. C'est pourquoi la conclusion du paragraphe cinq est que l'AMA dispose des informations dont elle a besoin pour confirmer l'authenticité des données et ensuite pour poursuivre et déterminer le ou les cas auxquels il faut répondre. Il demande à M. Younger d'intervenir à ce stade s'il souhaite ajouter autre chose pour renforcer ce qui a été dit au sujet du paragraphe cinq.

M. YOUNGER fait le point sur les obstacles que l'équipe a dû surmonter au cours des différentes visites en Russie. Elle a commencé le 28 novembre, lorsqu'une visite préparatoire a été effectuée et que l'équipe a été informée qu'un document technique sur la procédure était nécessaire car, selon la loi russe, aucune donnée ne pouvait être sortie de Russie. Pour donner aux membres une idée de la loi, dans le droit pénal russe, une procédure s'applique pour toute enquête en cours. La commission d'enquête cherchait à savoir si le Dr. Rodchenkov avait abusé de sa position d'agent public en détruisant des échantillons dopants. Par conséquent, le code pénal était applicable et, dans différentes sections de la loi, il était fait référence à la preuve dans les procédures pénales et aux preuves reconnues comme preuves démonstratives. Les Russes ont donc déclaré que l'AMA ne pouvait pas se contenter d'aller dans le laboratoire et de saisir tous les documents et qu'il devait y avoir une procédure et qu'ils ne pouvaient pas permettre à l'AMA d'accéder directement à l'équipement. C'était un résumé de la première visite.

Le 17 décembre, lorsque l'équipe est repartie, la question de l'interdiction faite à l'AMA de sortir les données de Russie se posait toujours. Les Russes ont déclaré que toutes les données devaient rester en Russie et être analysées en Russie avec leur équipe d'enquête, puis il y aura un rapport commun, qui pourra être utilisé par les deux parties à leurs propres fins. Si les membres de l'équipe de l'AMA ne peuvent pas accomplir leur mission pendant leur séjour en Russie, les autorités ont proposé de conserver les données dans un coffre-fort jusqu'au retour de l'équipe en Russie. Il n'avait naturellement pas accepté cette proposition. Le 18 décembre, M. Kolobkov avait rencontré l'équipe de l'AMA et avait déclaré qu'il y avait eu un malentendu, que l'équipe de l'AMA était autorisée à sortir les données de Russie et qu'il avait recommandé de rencontrer à nouveau la commission d'enquête le 19 décembre. Il a recommandé de rencontrer à nouveau la commission d'enquête le 19 décembre. Néanmoins, un processus de récupération des données doit être mis en place conformément à la loi russe, c'est pourquoi l'équipe a rencontré à nouveau les Russes le 20 décembre. Les Russes ont alors déclaré qu'ils étaient d'accord pour que l'AMA retire les données de Russie mais que, pour préserver l'intégrité de leurs données, il fallait utiliser des équipements russes. Cependant, selon les experts informatiques de l'AMA, le niveau de l'équipement n'était pas celui que l'AMA avait en tête. Les Russes avaient dit qu'ils feraient la copie et que l'équipe de l'AMA n'était pas autorisée à y accéder directement. Il n'a pas non plus accepté cela et a déclaré que l'accès direct était nécessaire parce que toute autre chose serait contraire aux conditions de rétablissement fixées par le Comité exécutif. Par conséquent, ces questions n'ayant pas été résolues, l'équipe avait décidé de partir le lendemain, le 23 décembre, et avait proposé de laisser son équipement aux Russes pour le faire certifier, ce qui était une autre possibilité, mais M. Kolobkov n'avait pas été disponible pour considérer cela, et son assistant avait refusé de prendre l'équipement. Ensuite, il y a eu une discussion sur les différentes options. L'AMA a proposé d'acheter l'équipement. Le 9 janvier, l'équipe a pu se rendre en Russie, et a acheté une partie de l'équipement en Russie, donc tout s'est bien passé, afin de commencer à extraire les données le 10 janvier. Tout s'est donc bien passé, afin de commencer à extraire les données le 10 janvier. Cela a pris beaucoup de temps, car l'équipe a dû traiter plus de 20 téraoctets de données. C'est une énorme quantité de données, extraites de plus de 20 instruments, et il y a eu quelques problèmes techniques, ce qui est normal dans ce genre de missions ; mais, en fin de compte, il a été possible d'extraire toutes les données de tous les instruments. L'équipe avait également obtenu trois disques durs, qui étaient en possession de la commission d'enquête (ils les avaient pris sur le serveur), principalement avec des données brutes. Ces disques durs avaient été fournis par la commission d'enquête et, le 17 janvier, l'équipe avait téléchargé la

dernière partie, le serveur, avec de très vieux disques durs. Il y avait un risque que les disques durs soient endommagés ; les données ont donc été copiées sur un autre serveur dans le laboratoire afin de pouvoir les extraire du serveur. C'est à peu près ce qui s'est passé au cours des trois missions.

M. TAYLOR indique que les membres verront le résumé de la situation concernant les données au paragraphe cinq, et ce dont disposent actuellement M. Younger et son équipe.

Passant à la discussion sur les prochaines étapes, les paragraphes six, sept, huit et neuf, il espère que le paragraphe six est clair. Il s'attend à ce qu'il y ait des questions à ce sujet. Le Comité de révision de la conformité a examiné très précisément et très attentivement le fait que les données n'ont pas été fournies dans les délais impartis, et les membres ont entendu certaines des raisons de ce retard de 15, 16 ou 17 jours. Le Comité de révision de la conformité a examiné la question de savoir si ce retard devait faire l'objet d'une sanction. Pour les raisons exposées, le Comité de révision de la conformité a recommandé que le même traitement soit accordé à RUSADA que celui qui a été accordé à tous les autres signataires. Comme les membres le savent depuis les réunions du Comité exécutif de l'année précédente, chaque fois qu'un signataire ne respectait pas les délais (il s'agissait normalement d'un délai de trois mois, suivi d'un autre délai de trois mois), ils s'adressaient au Comité de révision de la conformité et celui-ci faisait une recommandation de non-conformité. S'ils apportaient ensuite une correction avant la réunion du Comité exécutif, cette correction était acceptée et ils n'étaient plus recommandés pour non-conformité. Il a vérifié les données de l'année précédente et, avant chaque réunion du Comité exécutif, ce qui s'est passé avec au moins un ou deux signataires, ce qui est conforme au principe auquel il a fait référence dans son rapport, à savoir le principe énoncé dans la SICCS selon lequel la non-conformité doit être un dernier recours pris après qu'un signataire ait eu et refusé autant d'occasions que possible de se conformer aux exigences du Code. Le sentiment des parties prenantes est que ce principe devrait être intégré dans standard international. Le Comité de révision de la conformité ne voit aucune raison pour laquelle il devrait ou même pourrait y avoir, sur la base du principe juridique de l'égalité de traitement, un traitement différent du RUSADA dans ce cas.

Passant au paragraphe sept et aux étapes suivantes, l'étape suivante est l'authentification, qui devra toujours avoir lieu. Les membres verront l'explication des étapes de base à suivre (et comme il ne prétend pas être un expert dans ces domaines, il s'en remet à nouveau à M. Younger). Son rapport expliquait également que l'équipe de M. Younger estimait disposer des informations nécessaires pour authentifier les données, et que ce processus était en cours au moment où il parlait.

En ce qui concerne le paragraphe huit, l'équipe de M. Younger fera rapport au Comité de contrôle de la conformité toutes les deux semaines sur le processus d'authentification. S'il est signalé que les preuves ont été falsifiées, le Comité de révision de la conformité se réunira immédiatement, et M. Younger a expliqué ce que le Comité de révision de la conformité a déclaré qu'il était susceptible de faire dans ces circonstances. Le Comité de révision a estimé qu'il était important d'expliquer très clairement ce qui se passerait dans ces circonstances. Il ne s'agit pas d'une recommandation que le Comité de révision de la conformité présente maintenant au Comité exécutif. Comme dans tous les autres cas, une procédure régulière devra être suivie. Le Comité de contrôle se réunira, examinera les faits et fera ensuite une recommandation. Il ne fait pas de recommandation à ce stade, mais le Comité de révision de la conformité a estimé à l'unanimité qu'il était important d'envoyer un signal fort de l'attente de tout le monde, de l'AMA et de toutes ses parties prenantes, que les données dont les Russes ont insisté pour qu'elles soient authentiques soient prouvées dans le cadre du processus et du sérieux avec lequel le Comité de révision de la conformité considérera les preuves que, en fait, les données ont été falsifiées.

Passant au paragraphe neuf, en supposant que les données soient authentifiées (la première étape consiste à obtenir les données, la deuxième à les authentifier), la troisième étape est l'analyse des données pour déterminer qui a un cas à traiter parmi les athlètes figurant dans la base de données LIMS. Il savait que M. Younger et son équipe avaient déjà identifié les cas prioritaires et sur qui ils

devaient se concentrer en premier et, dans le cadre de ce processus, c'est à ce moment-là que la deuxième condition que le Comité exécutif avait fixée en septembre entrerait en jeu. Il y a encore plusieurs milliers d'échantillons à Moscou et si, dans le cadre de l'analyse des données, il est déterminé que l'un de ces échantillons doit être réanalysé, les autorités russes devront veiller à ce que cette analyse ait lieu dans un laboratoire accrédité par l'AMA avant le 30 juin dans le cadre du processus visant à déterminer qui doit répondre d'un cas. Bien sûr, cela peut se faire avant cette date, mais tout dépend du temps que prendront les étapes suivantes, même si, selon lui, il y a du temps pour le processus d'authentification et le processus d'analyse, y compris pour déterminer si les échantillons doivent être réanalysés avant cette date limite du 30 juin, et bien sûr, l'objectif est, lorsqu'il y a un cas à traiter, de transmettre ces preuves à l'OAD compétente et de l'amener à poursuivre l'affaire le plus rapidement possible. Après tout, c'était là l'objectif de cet exercice.

Cela le conduit au résumé. Il rappelle au Comité exécutif la décision qu'il a prise en septembre 2018 aux Seychelles, qui a été conçue pour utiliser la nouvelle norme afin de faire respecter l'obligation de fournir les données. Cela semblait être une exigence facile, mais ce n'était pas une exigence facile, y compris du point de vue russe, en raison de l'impact de la procédure pénale, et il a donc pensé que c'était une réalisation importante pour l'AMA d'avoir extrait toutes les données qu'elle avait extraites du laboratoire de Moscou.

Les membres verront le résumé des prochaines étapes. Il a donné la recommandation, qui est que le Comité exécutif note simplement le contenu du rapport et les prochaines étapes du processus. Aucune autre action n'a été recommandée à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT remercie M. Taylor. Il lui en est reconnaissant. Il va ouvrir la réunion, mais c'est une réunion difficile à gérer avec tout le monde qui parle en même temps. Il propose de demander aux membres de prendre la parole quand il le leur demande. S'ils ont besoin d'informations ou d'explications supplémentaires de la part de MM. Taylor ou Younger, ils resteront en ligne et pourront aider les membres.

MME. HOFSTAD HELLELAND s'est réjouie que l'AMA ait enfin obtenu l'accès au laboratoire de Moscou. Personnellement, elle occupe le même poste que celui qu'elle avait occupé aux Seychelles lors de la réunion du Comité exécutif. Elle estime que la Russie et le RUSADA devraient être en situation de non-conformité jusqu'à ce que l'AMA soit sûre d'avoir reçu toutes les données et jusqu'à ce que toutes les données soient vérifiées. Afin de restaurer la crédibilité de l'AMA, elle a recommandé que le Comité exécutif de l'AMA prenne d'urgence les décisions suivantes : premièrement, procéder à un examen indépendant, immédiat et approfondi de l'authenticité des données reçues du laboratoire russe. Il conviendrait de faire appel à la plus haute expertise possible. Deuxièmement, dès qu'il aura été établi que les données du laboratoire sont authentiques, l'AMA devrait immédiatement commencer à les analyser. Les experts les plus compétents au monde dans ce domaine devraient être en attente pour étudier, analyser et déterminer les violations potentielles des règles antidopage. Troisièmement, une équipe d'experts juridiques devrait ensuite examiner sans délai les conclusions et suggérer à l'autorité de gestion des résultats de poursuivre toute violation potentielle des règles antidopage. Quatrièmement, l'AMA devrait suivre de près le processus et prendre rapidement en charge et poursuivre les cas que les autorités de gestion des résultats compétentes n'ont pas réussi à poursuivre. Enfin, cinquièmement, l'AMA devrait exiger de la Russie que les frais encourus tout au long de ce processus, à commencer par l'enquête sur la livre sterling, soient intégralement payés d'ici le 30 juin 2019. Il n'est que raisonnable que la Russie paie tous les frais et il est extrêmement déraisonnable que le mouvement sportif et les gouvernements du monde entier doivent couvrir les frais.

M. BAŇKA déclare que, d'une manière générale, l'Europe était satisfaite que le transfert de données du laboratoire de Moscou à l'AMA ait enfin eu lieu ; cependant, l'Europe était déçue que le délai fixé par le Comité exécutif de l'AMA n'ait pas été respecté. L'Europe encourage donc vivement l'AMA et les

autorités russes à faire de leur mieux pour respecter les délais convenus à l'avenir. En ce qui concerne la recommandation du Comité de révision de la conformité, l'Europe a pris note du rapport comme l'avait recommandé le Comité de révision de la conformité.

MME. COVENTRY remercie MM. Taylor et Younger pour leurs explications. Du point de vue des athlètes, ils ont parlé et se sont adressés à différents groupes d'athlètes dans le monde entier et elle pense que le consensus est qu'ils sont heureux que les données aient été récupérées. La déception est grande de voir que la date limite n'a pas été respectée, et elle ne pense pas que les athlètes estiment qu'il y a eu une très bonne communication avec la communauté des athlètes pour expliquer pourquoi la date limite n'a pas été respectée. Le message des athlètes était très clair : il faut une communication très claire et transparente à l'avenir sur les prochaines étapes. C'est un sentiment partagé par tous les athlètes à qui nous avons parlé et qui ont envoyé des lettres, et les athlètes souhaitent que les choses aillent très vite en termes de vérification des données. Elle pense que les athlètes aimeraient également souligner à nouveau le fait que l'AMA doit être beaucoup plus claire dans sa communication et demande si l'on peut expliquer aux athlètes pourquoi il n'y a pas eu de conséquences directes pour les autorités russes juste après la date limite manquée ; c'était une grande question et les athlètes aimeraient pouvoir y répondre très clairement dans leur communication.

M. DE VOS a déclaré que c'était sa première réunion, et qu'il s'agissait d'une téléconférence. Il n'avait donc pas tout l'historique et s'est excusé à l'avance s'il avait fait des commentaires qui n'étaient pas vraiment pertinents. Il a remercié le Comité de contrôle de conformité pour un rapport détaillé établi dans un court laps de temps. Il s'agit d'un bon rapport et la recommandation est logique, compte tenu également des explications sur les raisons pour lesquelles le délai initial n'a pas été respecté. En ce qui concerne la deuxième partie, comme l'a expliqué M. Taylor lorsqu'il a commenté les paragraphes 8 et 9, il a compris que cela ne faisait pas partie de la recommandation de ce jour-là ; il s'agissait plutôt d'information, et il estime donc que le paragraphe 6 donne la recommandation claire du Comité de contrôle de la conformité. Les paragraphes un à cinq donnent le raisonnement qui sous-tend la recommandation, mais les paragraphes huit et neuf sont plus informatifs mais ne doivent pas être considérés comme la motivation de la recommandation de ce jour-là. C'était sa question.

M. DÍAZ a déclaré que les Amériques regrettaient que le délai donné à la Russie par les membres du Comité exécutif en septembre dernier n'ait pas été respecté. Elles reconnaissent toutefois que la situation actuelle est bonne. Elles respectent et acceptent les considérations du Comité de révision de la conformité dans la mesure où l'AMA a ce qu'elle veut, et reconnaissent le travail acharné des membres de l'équipe de l'AMA qui se sont rendus en Russie pour obtenir les données, ainsi que le travail du Comité de révision de la conformité et de la direction. Un travail supplémentaire doit être effectué avec les données pour clarifier s'il y a un cas, ou des cas possibles, afin que justice soit faite en cas de tricherie éventuelle. C'est ce que demande la communauté sportive internationale et cela fait partie de la responsabilité du Comité exécutif. Les Amériques ont accepté la proposition faite par le Comité de révision de la conformité.

LE PROFESSEUR ERDENER déclare qu'il souhaite mentionner que l'ordre du jour de cette journée est très clair : statut de conformité au code du RUSADA, et il est tout à fait d'accord avec les commentaires de son collègue M. de Vos sur les paragraphes huit et neuf. L'objectif principal a été atteint. Il y a eu un petit retard. Il semble qu'il soit lié à des raisons techniques, comme l'a expliqué M. Younger. À son avis, RUSADA reste en activité.

M. KEJVAL se dit très déçu que le RUSADA n'ait pas été en mesure de respecter le délai ; toutefois, il soutient pleinement les propositions du Comité de contrôle de conformité jusqu'au point six.

MME. MCKENZIE a déclaré que l'opinion publique était manifestement déçue par l'incapacité de la Russie à assumer ses responsabilités depuis des années. L'AMA a besoin de savoir que la Russie (et elle félicite M. Younger d'avoir fait sortir les preuves malgré le fait qu'elles n'aient pas été fournies à temps) prendra son rôle dans le processus beaucoup plus au sérieux. Il y a probablement quelque chose dans les appels de Mme Hofstad Helleland en faveur d'une évaluation et d'une analyse indépendantes et du traitement des données pour le Comité exécutif ainsi que pour la réputation de l'AMA de manière plus générale, étant donné les préoccupations dont se font l'écho les parties prenantes du sport dans le monde entier pour que le travail de l'AMA puisse avoir la confiance de tous.

M. RYAN s'est exprimé au nom de l'ASOIF pour dire que l'association avait bien sûr été particulièrement déçue par le non-respect du délai ; mais, en fin de compte, l'ASOIF a compris ce qui était dit dans le rapport, à savoir que l'objectif de toutes les mesures était que toutes les parties prenantes se conforment pleinement et fonctionnent selon les normes requises, aussi l'ASOIF est-elle ravie que l'AMA ait obtenu les données de la Russie et que l'évaluation puisse commencer. Lorsqu'il a lu le rapport du Comité de révision de la conformité, qu'il a massivement félicité, ainsi que l'AMA et en particulier l'équipe qui s'est rendue à Moscou pour obtenir les données, il s'est dit préoccupé par les résultats hypothétiques car, si l'on se lance dans un scénario de simulation, il est vrai que toutes sortes de choses pourraient se produire à l'avenir en rapport avec les données. Dans l'ensemble, cependant, l'ASOIF a estimé qu'il n'y avait absolument aucune possibilité autre que de soutenir le maintien de la position actuelle et de n'ajouter aucune autre sanction à ce moment-là.

MME. UKISHIMA déclare que le gouvernement japonais considère que l'obtention par l'AMA des données d'analyse du laboratoire de Moscou représente un progrès important pour l'identification des athlètes qui ont été impliqués dans le dopage organisé, et soutient la recommandation du Comité de révision de la conformité selon laquelle aucune autre mesure ne doit être prise contre le RUSADA à ce moment-là, compte tenu du fait que des progrès vers l'élucidation de la vérité sont en cours et du point de vue selon lequel les procédures de non-conformité contre un signataire dans le cadre de la SIEDS devraient être le dernier recours. Dans le cas où une falsification des données serait constatée à la suite de l'authentification des données et où la non-conformité serait recommandée par le Comité de révision de la conformité, les membres du Comité exécutif devraient être informés en détail par la direction de l'AMA et le Comité de révision de la conformité en personne et discuter soigneusement de la question. Par conséquent, si le besoin d'une réunion urgente du Comité exécutif sans attendre la réunion ordinaire du Comité exécutif se faisait sentir pour discuter d'une telle question, elle a suggéré d'organiser une réunion ad hoc en personne. Si, en dernier recours, une sanction interdisant aux athlètes ou autres personnels russes de participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2020 était imposée, compte tenu de la gravité de la question et de la procédure de la réunion du Comité exécutif en novembre 2017 avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de PyeongChang, elle a suggéré d'avoir la possibilité d'entendre en personne l'avis du personnel responsable en Russie, tel que le ministre russe des sports.

LE PRÉSIDENT remercie vivement les membres pour leurs commentaires. Il demande à MM. Taylor et Younger s'ils souhaitent répondre à certains des points soulevés, en particulier aux suggestions de Mme Hofstad Helleland, et peut-être M. Niggli voudra-t-il commenter ce que Mme Coventry a dit sur toute la question de la communication.

M. TAYLOR remercie les membres pour leurs interventions, dont il a pris bonne note. En réponse à Mme Hofstad Helleland, les cinq étapes qu'elle a suggérées, à savoir l'examen immédiat et approfondi de l'authenticité des données reçues, font partie des étapes suivantes, de sorte qu'il y a eu accord sur ce point, puis il y a la question de l'analyse scientifique et juridique, et il note que Mme McKenzie et elle-même soulignent la nécessité de l'indépendance pour maintenir la confiance du public dans le

processus. Il demande à M. Younger d'aborder ce point en termes d'évaluation indépendante de l'authenticité des données.

M. YOUNGER explique que l'AMA sécurisait d'abord toutes les données et devait s'assurer qu'il n'y avait pas de virus ou de chevaux de Troie, après quoi les données seraient téléchargées. Chaque jour, l'AMA peut télécharger un téraoctet de données, ce qui signifie qu'il faut 30 jours pour télécharger toutes les données. Dès que les données étaient sûres, l'AMA disposait d'un expert indépendant, un expert informatique externe qui avait été en Russie et connaissait toutes les données, mais l'AMA voulait également impliquer un autre expert informatique indépendant, peut-être d'Europe, afin d'éviter tout problème ou accusation de la part de la Russie concernant l'utilisation d'experts canadiens uniquement, c'est pourquoi l'AMA cherchait un autre expert informatique ayant le plus haut niveau d'expertise. C'est pourquoi l'AMA cherchait un autre expert informatique du plus haut niveau. On ne peut pas se contenter d'entrer dans 24 téraoctets de données pour vérifier si elles sont compromises ou non. L'AMA cherchera à disposer de tous les renseignements disponibles sur les athlètes russes en question, afin de cibler en premier lieu les athlètes prioritaires pour voir s'ils sont protégés ou non et, s'il y a des données compromises, l'AMA entrera dans les détails avec les deux experts pour savoir ce qu'il est advenu de ces données.

M. TAYLOR a déclaré qu'en ce qui concerne la quatrième étape, à savoir que l'AMA surveille l'analyse des cas par les FI et les fasse elle-même avancer si les FI n'engagent pas de poursuites, c'est ce que le Comité de révision de la conformité avait très fermement compris. Les membres du Comité exécutif savent que, selon le Code mondial antidopage, si une OAD ne fait pas avancer une affaire comme elle le devrait, l'AMA peut intervenir et faire appel devant le TAS, et il a compris que c'était exactement ce que l'AMA ferait si l'AMA estimait qu'il y avait une affaire à traiter et que la FI ne la faisait pas avancer.

Le dernier point est que l'AMA doit exiger des autorités qu'elles paient tous les coûts depuis l'enquête sur la livre sterling en 2015. C'était évidemment une question qui relevait des membres du Comité exécutif. Il a souhaité, avec la casquette de son avocat, faire remarquer qu'il comprenait bien la préoccupation mais que cela n'avait pas été une condition posée auparavant. Peut-être aurait-il dû l'être. Il a toutefois mis en garde Mme Hofstad Helleland contre le fait que l'AMA serait accusée de déplacer les poteaux de but, ce qui avait déjà fait l'objet d'une plainte. Il ne peut pas aller plus loin sur ce point.

LE PRÉSIDENT déclare que le Comité exécutif aura l'occasion d'examiner cette question de manière approfondie lors de sa réunion à Montréal, car il est probable que ce soit avant la fin du processus. Mme Hofstad Helleland a suggéré que le Comité exécutif pourrait examiner des questions juridiques indépendantes en ce qui concerne l'authentification des données.

M. TAYLOR répond que cela ne relevait pas vraiment du Comité de contrôle de conformité ; mais si le Comité exécutif jugeait que cela constituait un élément important nécessaire pour maintenir la confiance du public dans le processus, il n'y voyait certainement pas d'objection.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA peut se pencher sur cette question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer qu'il a une remarque à faire à ce sujet, également pour répondre à la question de Mme Coventry sur le processus. Comme il ressort clairement du rapport, la première étape est l'authentification des données, et un expert indépendant sera impliqué. Cette étape sera suivie par l'identification des échantillons et la réalisation de nouveaux tests. Il est important de comprendre que, lors de la précédente réunion du Comité exécutif, l'idée pour l'avenir était une collaboration au sein de l'AMA entre le département des renseignements et des enquêtes et le département juridique afin de rassembler toutes les preuves disponibles sur chaque cas et de les transmettre à chaque FI pour qu'elle envisage des poursuites et, comme l'a mentionné M. Taylor, si la FI ne le fait pas et si l'on estime qu'il y a suffisamment de preuves pour engager des poursuites, que l'AMA le fasse. Cela se produirait et permettrait à l'AMA de tout rassembler d'une manière beaucoup

plus convaincante que de simplement porter les cas au coup par coup à l'attention des fédérations. Quant à la décision de faire appel ou non, c'est à ce moment-là que l'AMA pourrait facilement impliquer un examen juridique indépendant quant à la solidité des preuves. La manière dont cela pourrait être fait pourrait être discutée.

M. TAYLOR note que Mme Coventry a également déclaré que l'AMA a besoin d'une communication transparente sur les prochaines étapes. Il est tout à fait d'accord avec cela et avec sa demande que l'AMA procède rapidement à la vérification des données. Il est évident que le Comité de révision de la conformité est d'accord avec cela, et il sait que M. Younger et son équipe font de même et disposent des ressources nécessaires pour le faire. Cela a pris un peu de temps, mais il a eu l'impression que tout le monde était motivé pour faire avancer les choses rapidement. Il a également reconnu que les athlètes voulaient savoir pourquoi il n'y avait pas de conséquences directes du non-respect du délai. Il l'a compris et était prêt à l'expliquer. Le directeur général a eu un appel avec le comité des athlètes de l'AMA cet après-midi et il lui a été demandé d'être en ligne avec la commission des athlètes du CIO le lendemain. Il serait très heureux de le faire. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut une explication claire et transparente car le processus est solide et doit être communiqué.

Il remercie M. de Vos pour ses commentaires et lui a souhaité la bienvenue au sein du comité exécutif. Il confirme et souhaite être très clair, car M. de Vos et d'autres l'ont fait remarquer, que les points soulevés aux paragraphes sept, huit et neuf sont à titre d'information ; ils concernent les prochaines étapes potentielles, en fonction de ce qui se passera. Les membres du Comité exécutif n'ont pas été invités à prendre de décision à leur sujet ce jour-là. Il pourrait le confirmer aux membres.

En réponse à Mme McKenzie, qui a évoqué l'importance d'une évaluation indépendante des données, M. Younger a répondu à cette question.

Il a noté la préoccupation de Mme Ukishima concernant une éventuelle recommandation du Comité de révision de la conformité basée sur une constatation de falsification, et que dans ce cas il devrait y avoir une réunion en personne du Comité exécutif pour l'examiner. Il ne lui appartenait pas de faire de commentaires, si ce n'est de noter et de comprendre et de signaler à nouveau qu'il s'agissait d'un scénario potentiel et non d'un élément que les membres étaient invités à examiner à ce moment-là.

Il espère qu'il a saisi les points clés.

Le Président suppose que la lettre du Comité de contrôle de conformité sera publiée.

M. TAYLOR répond que c'est ce qui est prévu.

LE PRÉSIDENT déclare que cela fournira beaucoup d'informations aux parties prenantes. Avant de clore la réunion, il a informé les membres que deux présidents de commissions permanentes avaient écouté et qu'il était juste de leur demander de prendre la parole.

M. MOSES apprécie d'avoir été amené à participer à la conversation. Il était préoccupé et s'apprêtait à faire un commentaire à ce sujet, à savoir que tous les autres avaient eu la possibilité de s'exprimer. Il est heureux que le Président l'ait inclus. Il est d'accord avec Mme Hofstad Helleland concernant la prise en charge des coûts liés à la manière dont l'AMA a dû s'y prendre pour obtenir les données et estime que le RUSADA devrait être invité à payer tous les coûts supplémentaires encourus. Une FI a demandé un remboursement, et il est d'accord avec Mme Hofstad Helleland sur ce point.

Remarque spéciale : À ce stade, en raison d'une défaillance technique, tous les appelants de la région Amériques sont déconnectés de l'appel pendant environ 15 minutes.

Malheureusement, un autre problème technique s'est produit, et on a découvert après la fin de la réunion que l'enregistrement audio avait cessé de fonctionner au même moment. Le reste de l'enregistrement à partir de ce moment et jusqu'à la fin de la réunion n'a pas pu être récupéré.

Les commentaires suivants sont donc un résumé des interventions qui ont été faites (sur la base des notes prises) pour le reste de la réunion et ne sont pas des transcriptions textuelles comme c'est la pratique habituelle pour les procès-verbaux de réunion.

MME. MCKENZIE a noté ce que M. Taylor avait suggéré que le CRC serait susceptible de recommander s'il s'avérait en fin de compte qu'il y avait eu falsification des données analytiques. Elle lui a demandé si RUSADA pouvait être tenu responsable de telles fautes si elles étaient commises par des tiers qui n'étaient pas contrôlés par RUSADA. M. Taylor a répondu qu'à son avis, il pourrait l'être, étant donné qu'en tant que signataire du Code, il lui incombe de s'assurer qu'il reçoit tout le soutien des autres parties dans son pays dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités (y compris sa responsabilité de donner à l'AMA accès aux données de laboratoire authentiques), et qu'il pourrait donc être tenu responsable et sanctionné si ces parties ne lui fournissaient pas ce soutien, même si elles étaient hors de son contrôle. Le TAS avait soutenu un argument similaire en 2016, lorsqu'il avait rejeté une demande du Comité paralympique russe selon laquelle il ne pouvait pas être interdit par le Comité international paralympique aux Jeux paralympiques de Rio sur la base des fautes décrites dans le rapport McLaren par des organismes d'État qui étaient hors du contrôle du RPC.

MME. HOFSTAD HELLELAND remercie MM. Younger et Taylor pour le travail accompli et se réjouit que l'AMA puisse affirmer que des progrès significatifs ont été réalisés. Elle a déclaré que nous devrions tous être fiers de cette réalisation. Elle soutient donc le rapport du CRC. Toutefois, elle souligne pour le compte rendu, qu'en ce qui la concerne sa position reste la même qu'en septembre 2018, c'est-à-dire qu'à son avis, RUSADA n'aurait pas dû être réintégré avant que toutes les conditions de la feuille de route aient été pleinement remplies.

M. DE VOS déclare qu'il soutient pleinement les paragraphes un à six du rapport du CRC, mais sur la base (encore une fois) que les questions exposées aux paragraphes sept à neuf du rapport étaient incluses à titre d'information uniquement, en tant que questions qui pourraient devoir être examinées à l'avenir, et ne faisaient pas partie de la motivation de la présente décision. En réponse, M. Taylor a confirmé que c'était bien le cas.

[À ce stade, la panne technique est résolue et les appelants des Amériques rejoignent l'appel. L'enregistrement reste toujours indisponible].

M. MOSES indique qu'il reprendrait son intervention après avoir été déconnecté de l'appel. Tout d'abord, il indique qu'il est d'accord avec les commentaires faits précédemment par Mme Hofstad Helleland. La Russie devrait payer les coûts de l'équipe d'enquête, y compris les déplacements et le travail supplémentaire nécessaire pour récupérer les données. Il a estimé que les experts indépendants les plus qualifiés devraient être engagés pour réanalyser les échantillons. La validité de la base de données doit être confirmée. Il a fait référence à la nécessité de s'assurer qu'il y a une chaîne de possession valide des données en place. Il a demandé si des analyses seraient effectuées en cas de falsification des preuves. A-t-on envisagé la possibilité de chevaux de Troie, de logiciels malveillants et d'autres complications techniques, et peut-on les détecter ? Les FI seraient-ils prêts à faire face à tout test positif ? Il a imaginé que les cas seraient des champs de mines et difficiles à gérer.

MME. SCOTT déclare au nom du Comité des sportifs de l'AMA que sa position était qu'il devrait y avoir une conséquence au fait que la Russie ne respecte pas la date limite. Les athlètes sont invités à respecter les délais et s'ils ne le font pas, ils sont soumis à des sanctions strictes. Pourquoi la situation est-elle considérée différemment pour les signataires ? Elle a affirmé que le non-respect de la date limite par la Russie devrait avoir des conséquences. Son souvenir de la réunion de septembre 2018 est qu'il a

été dit que si la Russie ne respectait pas la date limite, cela signifierait qu'une sanction pour non-respect serait prise à leur encontre.

Elle souhaite soulever trois autres points. Sa première question concernait le délai. Quel est l'intérêt de fixer une date limite si ce n'est pas une condition qui doit être remplie ? Elle estime que les règles ont été modifiées par l'AMA. Deuxièmement, s'il s'avère que les données ont été manipulées, quelle sera la marche à suivre ? Et enfin, elle a déclaré qu'elle ferait valoir que la Russie devrait être traitée différemment de tous les autres signataires. Ils ne sont pas comme les autres. Ils ont mené un programme de dopage d'État à une échelle jamais vue auparavant.

M. TAYLOR remercie Mme Scott pour ses commentaires. Il déclare que les règles n'ont pas été modifiées, qu'elles ont été suivies exactement comme le prévoit la SICCS et qu'elles ne prévoient pas de sanctions lorsqu'une non-conformité est corrigée après le délai spécifié mais avant que le Comité exécutif ne soit saisi de l'affaire (et donc que des sanctions n'ont pas été appliquées dans d'autres cas où cela s'est produit). En réponse à sa question, comment les athlètes ont-ils été rassurés sur le fait qu'il y aurait une réponse très forte s'il s'avérait que les données extraites avaient été manipulées par les autorités russes ? Il la renvoie au paragraphe 8 de sa lettre du 17 janvier 2019, qui précise expressément que dans de telles circonstances, le CRC se réunira sans délai pour examiner les faits, et que si la manipulation était confirmée, elle recommanderait alors à l'ExCo d'envoyer une mise en demeure à la RUSADA, affirmant le non-respect de l'obligation de fournir des données authentiques et proposant les strictes conséquences prévues par la SICCS, qui incluraient très probablement (a) que la Russie ne se voit accorder aucun droit d'organiser des championnats du monde dans un sport quelconque pendant une période déterminée ; et (b) qu'aucun officiel, athlète ou personnel d'encadrement des athlètes russes ne soit autorisé à participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques de 2020. Enfin, en ce qui concerne sa question, quel est l'objectif de la date limite du 31 décembre si ce n'est pas une condition qui doit effectivement être remplie ; la réponse est que l'objectif de l'imposition de la date limite est d'utiliser la menace de sanction dans le cadre de la SICCS pour obtenir des autorités russes qu'elles donnent accès aux données, et cela a fonctionné.

DÉCISION

Le Comité exécutif a pris note du rapport du CRC. Il n'y aura pas d'autre action concernant le statut actuel de conformité de la Russie.

La séance est levée à 9 h 15.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA